

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 17 juin 2011

Service instructeur
Service Insertion et Développement Local

N° CP-2011-6-10-1

Service consulté

**CONTRÔLE DU SERVICE FAIT POUR LES OPÉRATIONS DES ANNÉES 2007,
2008 ET 2009.
COMMUNICATION SUR LA MOBILISATION DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN
(FSE)
PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU HAUT-RHIN EN 2009 ET EN 2010.**

Résumé : Le Conseil Général du Haut-Rhin a été désigné par le Préfet de Région, organisme intermédiaire pour la gestion du Fonds Social Européen pour les années 2007 à 2012 dans le cadre de l'objectif « Compétitivité régionale et emploi ». Il a été destinataire d'une première convention triennale 2007-2009 pour la gestion d'une enveloppe de 2,79 M€, puis d'une seconde convention 2010-2012 qui lui confie en gestion une enveloppe de 3,54 M€, soit 1 180 000 € par an. A cet titre, il revient au Conseil Général du Haut-Rhin, en sa qualité d'organisme intermédiaire, d'effectuer les contrôles de service fait et de régulariser les opérations du point de vue comptable, notamment si des trop-perçus ont été constatés. Ce rapport propose d'approuver les conditions de mises en œuvre des douze opérations de l'année 2009 et des treize opérations de l'année 2010. Il valide notamment le taux d'intervention du FSE conformément à la piste d'audit qui permet la mobilisation des financements européens et la récupération des trop-perçus, 70 106,57 € à l'encontre de Pôle emploi (montant du trop perçu de 35 052,79 € au titre du FSE et de 35 053,78 € au titre du droit commun).

Pour rappel, le Fonds Social Européen (FSE) a pour cadre d'action « la stratégie européenne pour l'emploi » afin de contribuer aux objectifs d'emploi, et aux buts de la « stratégie de Lisbonne », à savoir le plein emploi, la qualité et la productivité du travail, la cohésion et l'intégration sociale.

Le Programme Opérationnel (PO) de la France a été validé le 9 juillet 2007 par la Commission Européenne permettant la mise en œuvre de la nouvelle programmation de fonds européens 2007-2013.

Ainsi, le Comité de Programmation Régional (CPR) Alsace a entériné la demande du Conseil Général du Haut-Rhin lui permettant de gérer du FSE dans le cadre de l'objectif « Compétitivité régionale et emploi » en tant qu'organisme intermédiaire. Le Département a en gestion une enveloppe de 2,79 M€ pour les années 2007 à 2009 et de 3,54 M€ pour les années 2010 à 2012, soit 1 180 000 € par an. Le fonds européen ne peut intervenir qu'en contrepartie des fonds publics, notamment des subventions du Conseil Général. Il répond

également à un cadre précis et rigoureux de gestion décrit dans la piste d'audit validée par la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC).

Le Fonds Social Européen peut être mobilisé uniquement pour des actions d'insertion professionnelle à destination des personnes éloignées de l'emploi. Il permet ainsi d'intervenir en appui complémentaire aux crédits d'insertion pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa à l'emploi.

PARTIE I : TROP PERÇUS

Les Contrôles de service fait (CSF), fondés sur les dépenses effectivement réalisées, pour les années 2007, 2008 et 2009, nous amènent au constat d'un certain nombre de trop perçu, résumé dans le tableau suivant :

CSF 2007 & 2009				
Structures	Montant FSE conventionné	Montant FSE payé	Montant FSE retenu après CSF	Trop perçu FSE
Ville de Mulhouse	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	0 €
SEMAPHORE	30 600,00 €	30 600,00 €	30 600,00 €	0 €
REAGIR	21 000,00 €	21 000,00 €	20 941,00 €	59,00 €
TOTAL 2007				59,00 €
G7	24 044,00 €	20 479,06 €	19 314,25 €	1 164,81 €
TOTAL 2009				1 164,81 €

CSF 2008				
Structures	Montant CG conventionné	Montant CG payé	Montant CG retenu après CSF	Trop perçu CG
CONTACT PLUS (REC)	75 509,00 €	75 509,00 €	74 202,98 €	1 306,02 €
PÔLE EMPLOI	Régularisation suite à remboursement d'un trop perçu			0,99 €
TOTAL 2008				1 307,01 €

Conformément au règlement FSE, ces trop perçus doivent être régularisés soit par un ordre de reversement, soit par une décision qui transforme le trop-perçu FSE en subvention de droit commun hors opération FSE. Ces modifications doivent faire l'objet d'une décision de l'organe délibérant de l'organisme intermédiaire.

Il est ainsi proposé, pour les structures notées dans le tableau ci-dessus, de transformer ce trop perçu FSE en subvention de droit commun. Les contrôles de la mobilisation FSE impactent également les financements de droit commun, ceux du Conseil Général notamment. Ainsi, il est également proposé de les transformer en subvention de droit commun, hors opération FSE.

Il est à noter qu'il n'a pas été constaté de carence de moyens dévolus aux opérations qui participent pleinement à notre politique départementale d'insertion.

Concernant l'action avec Pôle emploi il peut être établi le trop-perçu suivant :

CSF 2009				
Structures	Montant FSE conventionné	Montant FSE payé	Montant FSE retenu après CSF	Trop perçu FSE
PÔLE EMPLOI	326 895,00 €	326 895,50 €	291 842,21 €	35 052,79 €
TOTAL 2009				35 052,79 €
Structures	Montant CG conventionné	Montant CG payé	Montant CG retenu après CSF	Trop perçu CG
PÔLE EMPLOI	326 896,00 €	326 895,50 €	291 842,22 €	35 053,78 €
TOTAL 2009				35 053,78 €

Comme précédemment, ce trop-perçu résulte de la non justification des dépenses prévisionnelles. Il est proposé de valider les recettes des montants du trop perçu de 35 052,79 € au titre du FSE et de 35 053,78 € au titre du droit commun reversés par Pôle emploi en 2010.

PARTIE II : LA COMMUNICATION

1. Les contrôles de service fait 2009

Dans le cadre des procédures FSE, à la fin d'une opération, il est nécessaire de réaliser un contrôle de service fait, conformément à la piste d'audit. Ce contrôle permet d'analyser la réalisation physique de l'opération, les dépenses, les ressources et de prendre en compte les obligations communautaires comme l'encadrement des aides et le respect des obligations de publicité.

Concernant douze dossiers de demande de l'année 2009, il nous est possible dans le cadre de l'ajustement du plan de financement, de valider l'intervention du FSE et des crédits d'insertion départementaux :

- pour l'opération de REAGIR Association, « accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RMI/rSa », le FSE est intervenu à hauteur de 48,55 %, soit une participation d'un montant de 31 500 € et la part départementale s'est élevée à 31 500 €. Le coût total est de 64 878,63 €.
- pour l'opération de Contact Plus, « accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RMI/rSa », le FSE est intervenu à hauteur de 50 %, soit une participation d'un montant de 74 012 € et la part départementale s'est élevée à 74 012 €. Le coût total est de 148 024 €.
- pour l'opération de l'association G7, « vendanges 2009 », le FSE est intervenu à hauteur de 44,55 %, soit une participation d'un montant de 19 314,25 € et la part départementale s'est élevée à 24 044,50 €. Le coût total est de 43 358,75 €.
- pour l'opération de Contact Plus, « accompagnement emploi classique des bénéficiaires du rSa », le FSE est intervenu à hauteur de 50 %, soit une participation d'un montant de 76 156 € et la part départementale s'est élevée à 76 157 €. Le coût total est de 152 313 €.

- pour l'opération de l'ADEIS, « Accompagnement des bénéficiaires du rSa dans les chantiers d'insertion (Eco-cantonniers et assistants aux personnes) », le FSE est intervenu à hauteur de 23,27 %, soit une participation d'un montant de 228 628 € et la part départementale s'est élevée à 105 350 €. Le coût total est de 982 477 €.
- pour l'opération d'EPICEA, « Chantier d'insertion EPICEA », le FSE est intervenu à hauteur de 48,75 %, soit une participation d'un montant de 56 945 € et la part départementale s'est élevée à 25 089 €. Le coût total est de 116 800 €.
- pour l'opération d'ADESION, « Chantier environnement, espaces verts et Atelier du Beau », le FSE est intervenu à hauteur de 50 %, soit une participation d'un montant de 55 396 € et la part départementale s'est élevée à 25 396 €. Le coût total est de 110 792 €.
- pour l'opération de La Manne Alimentaire, « Maraîchage / viticulture, collecte et tri de denrées », le FSE est intervenu à hauteur de 37,27 %, soit une participation d'un montant de 30 247,75 € et la part départementale s'est élevée à 20 900 €. Le coût total est de 81 147,75 €.
- pour l'opération du CCAS La Passerelle, « Chantier d'insertion maraîchage - entretien - mise en pratique sites pédago, travaux entretiens, création, fleurissement espaces verts », le FSE est intervenu à hauteur de 40,20 %, soit une participation d'un montant de 38 646 € et la part départementale s'est élevée à 12 500 €. Le coût total est de 96 146 €.
- pour l'opération des Jardins de Wesserling, « Jardins potagers décoratifs, pédagogiques et sociaux. Cette activité est réalisée dans le cadre de l'accueil des personnes en SIAE (ACI) », le FSE est intervenu à hauteur de 48,74 %, soit une participation d'un montant de 28 556,95 € et la part départementale s'est élevée à 8 035 €. Le coût total est de 58 591,95 €.
- pour l'opération de Patrimoine & Emploi, « Patrimoine et Emploi », le FSE est intervenu à hauteur de 43,93 %, soit une participation d'un montant de 21 149,96 € et la part départementale s'est élevée à 7 500 €. Le coût total est de 48 149,96 €.
- pour l'opération de Pôle emploi, « Accompagnement des bénéficiaires du rSa du Haut-Rhin dans l'emploi classique », le FSE est intervenu à hauteur de 50 % soit une participation de 291 842,21 € et la part départementale s'est élevée à 291 842,22 €. Le coût total est de 583 684,43 €.

Pour toutes ces opérations FSE, des acomptes et des soldes ont été concédés au titre de l'année 2009 dans le programme H012.

Il nous est possible, dans le cadre de l'ajustement du plan de financement, de valider l'intervention du FSE, soit :

→ 952 394,12 € en 2009 pour un coût total de 2 486 363,47 €.

Ce montant de FSE a fait l'objet d'une remontée de dépenses auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), courant des mois de novembre 2010 et mars 2011, après vérification des opérations et des sommes par la Trésorerie Générale.

2. Les actions co-financées par le FSE sur l'année 2010

Le FSE a été mobilisé sur un certain nombre d'opérations concernant deux sous-mesures de l'axe 3 du Programme Opérationnel régional, soit :

- **La sous-mesure 3-1-1 : accompagnement des politiques de l'État**

La mobilisation de ces crédits se fait en coordination avec la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) et bénéficie aux ateliers et chantiers d'insertion suivants :

- ADEIS
- ADESION
- LA MANNE ALIMENTAIRE
- LA PASSERELLE – CCAS HIRSIINGUE
- LES JARDINS DE WESSERLING
- PATRIMOINE ET EMPLOI
- REAGIR ENVIRONNEMENT ET ESPACES VERTS

L'accueil des bénéficiaires du rSa dans ces structures d'insertion est souvent la première étape d'un parcours dont l'objectif est d'intégrer, à terme, l'emploi stable et durable.

- **La sous-mesure 3-1-3 : accompagnement des politiques des Départements (PDI)**

Les opérations relevant de cette sous-mesure permettent de mettre en œuvre un accompagnement spécifique des bénéficiaires du rSa, notamment :

- dans le cadre de l'accompagnement socioprofessionnel, opération mise en œuvre par la structure suivante :

- ↳ CONTACT PLUS

L'accompagnement socioprofessionnel permet aux bénéficiaires du rSa de s'engager dans une insertion professionnelle tout en prenant en compte les problématiques sociales à traiter en parallèle.

- dans le cadre de l'accompagnement dans l'emploi classique, opérations mises en œuvre par les structures suivantes :

- ↳ CONTACT PLUS

- ↳ POLE EMPLOI

- ↳ CIAREM

- ↳ OGACA

L'accompagnement dans l'emploi classique facilite l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RMI/rSa.

- dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) par une opération spécifique, l'action « Vendanges », mise en œuvre par l'association G7. Le FSE a permis à des bénéficiaires du rSa issus des quartiers prioritaires des CUCS, de se confronter à des conditions ordinaires de travail. Cette expérience bornée dans le temps a servi de tremplin à ces personnes pour relancer leur parcours d'insertion professionnelle.

Ces opérations feront l'objet d'un contrôle de service fait en 2011 dès réception des bilans d'exécution émanant des structures.

En conclusion :

Compte tenu des explications décrites dans le rapport concernant les trop-perçus de FSE et de crédits d'insertion départementaux, constatés sur un certain nombre d'opérations pour les années 2007, 2008 et 2009, il est proposé :

- de transformer les trop-perçus FSE en subvention de droit commun hors opération FSE, pour les associations Réagir (montant de 59 €) et G7 (montant de 1 164,81 €),
- de transformer les trop-perçus de crédits d'insertion en subvention de droit commun hors opération FSE, pour l'association Contact Plus (montant de 1 306,02 €) et Pôle emploi (montant de 0,99 €),
- de valider les reversements d'un montant de 35 052,79 € et d'un montant de 35 053,78 € à l'encontre de Pôle emploi.

Il est proposé de prendre acte :

- des montants FSE et de son taux d'intervention, ainsi que des montants de la part départementale dans les douze opérations FSE concernées par la période 2009 suite aux contrôles de service fait,
- de noter la mobilisation du FSE sur les treize opérations réalisées en 2010, qui feront l'objet d'un contrôle de service fait en 2011.

Ce rapport n'entraîne aucune incidence financière supplémentaire.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the name 'Charles BUTTNER' printed below it.

Charles BUTTNER